



Séance ordinaire du 11 janvier 2017

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix située à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires suivants :

MM. Renald Marier, maire	Saint-Hilarion
Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

---

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 14 décembre 2016
  3. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) :**
4. FDEÉS : octroi d'une aide financière à un promoteur
- Service de l'aménagement du territoire :**
5. Délais de traitement à la CPTAQ
- Divers**
6. MTMDET : signature d'un protocole d'entente avec TACO pour le soutien du développement du transport collectif (2016)
  7. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
  8. Rapport de représentation
  9. Affaires nouvelles
  10. Courrier
  11. Période de questions du public
  12. Levée de l'assemblée

**01-01-17 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Dominic Tremblay et adoptée unanimement.



**02-01-17 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2016 soit adopté en apportant la modification demandée au point 6 de l'ordre du jour afin de préciser et tenir compte de la dissidence de monsieur Gérald Maltais.

**03-01-17 3- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE**, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

**Municipalité régionale de comté de Charlevoix**

Chèques # 31500 à 31532		42 522,34
Paiements Accès D - chèques 364 à 371		1 451,60
Paiements pré-autorisés JG-316-317-318-319-320-325-328-329-330-331-333-334		82 178,97
Salaires nets versés - rapport # 832 à 835		92 740,30
	<b>Total</b>	<b>218 893,21</b>

**Fonds local de solidarité (FLS)**

Chèques # 538 à 539	<b>Total</b>	<b>100 297,02</b>
---------------------	--------------	-------------------

**Fonds local d'investissement (FLI)**

Chèques # 203 à 205	<b>Total</b>	<b>125 886,58</b>
---------------------	--------------	-------------------

**Table en transfert d'entreprises de Charlevoix**

Chèque # 30	<b>Total</b>	<b>300,00</b>
-------------	--------------	---------------

**Rendez-vous en GRH de Charlevoix**

Chèques # 300 à 301 et SER	<b>Total</b>	<b>463,80</b>
----------------------------	--------------	---------------

**Gestion des matières résiduelles**

Chèques # 3271 à 3274		3 361,45
Paiements Accès D - chèques # 60 à 79		101 717,29
	<b>Total</b>	<b>105 078,74</b>

**MRC de Charlevoix (Avenir d'enfant et Énergie Charlevoix)**

Chèques # 11147 à 11158	<b>Total</b>	<b>34 531,96</b>
-------------------------	--------------	------------------

**TOTAL MRC, FLS, FLI, TABLE EN TRANSFERT D'ENTREPRISE DE CHARLEVOIX, RVGRH, GMR, MRC DE CHARLEVOIX (Avenir d'enfant et Énergie Charlevoix)**

<b>TOTAL</b>	<b>585 451,31</b>
--------------	-------------------



Que le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Groupe de géomatique AZIMUT inc.	7488	13 192.23 \$
Info Services Réseautek inc.	1803	4748.47 \$
CÉGEP DE Jonquière	142218	19 057.11 \$
<b>TOTAL</b>		<b>36 997.81 \$</b>

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix et la Gestion des matières résiduelles possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées précédemment.

Karine Horvath  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**QUE** soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans les rapports mensuels du 15 décembre 2016 au 11 janvier 2017 et qui se détaillent comme suit :

<b>TNO de Charlevoix (Lac Pikauba)</b>		
Chèques # 581 à 582	<b>Total</b>	<b>73 923,21</b>

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

04-01-17 4- **FDEÉS : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

**ATTENDU QUE** le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC;



**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'analyse et le dépôt d'un document résumant le projet, ses retombées et le montage financier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution à l'organisme suivant ayant soumis un projet dans le cadre du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) et du Fonds local d'investissement (FLI), répartie de la façon suivante (selon les modalités établies par le comité d'analyse du FDEÉS):

Projet	Promoteur	Sommes accordées
Acquisition d'un véhicule permettant le transport de la clientèle de l'Atelier la Cire-Constance	Les Services de Main-d'oeuvre L'Appui inc. (Dossier n° ES1612-386)	FDEÉS : 6 800 \$ FLI : 3 400 \$

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

#### **05-01-17 5- DÉLAIS DE TRAITEMENT À LA CPTAQ**

**ATTENDU QUE** dans sa déclaration de services aux citoyens, la CPTAQ mentionne qu'elle s'engage à rendre disponible son orientation préliminaire dans un délai de 45 jours suivant le dépôt de la demande;

**ATTENDU QUE** dans sa déclaration de services aux citoyens, la CPTAQ mentionne qu'elle s'engage à acheminer la décision dans les 30 jours suivants l'expiration du délai qui est accordé par la loi pour présenter des observations à la suite de l'orientation préliminaire ou dans les 45 jours suivant l'audience si la demande a fait l'objet d'une rencontre publique;

**ATTENDU QUE** ces délais sont souvent dépassés de plusieurs mois;

**ATTENDU QUE** pour les différents dossiers d'exclusion déposés par la MRC et les municipalités locales au cours des trois dernières années, les délais ont été très longs;

**ATTENDU QUE** ces délais sont en constante hausse;

**ATTENDU QUE** de tels délais peuvent compromettre certains projets et nuire au développement économique des régions et des municipalités;

**ATTENDU QUE** de tels délais causent de l'incertitude et de l'inquiétude dans les communautés et auprès des entrepreneurs;

**ATTENDU QUE** de tels délais ne sont pas acceptables;



**ATTENDU QUE** dans son rapport annuel 2015-2016, la CPTAQ soulève la diminution importante de l'effectif équivalent temps complet (ETC) qui est passé de 92 au 31 mars 2015 à 83 au 31 mars 2016;

**ATTENDU QUE** dans son rapport annuel 2015-2016, la CPTAQ soulève les problèmes engendrés par la réduction majeure de ses effectifs suite aux compressions des dernières années;

**ATTENDU QUE** la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit que la Commission de protection du territoire agricole peut être composée de 16 membres;

**ATTENDU QUE** la Commission est actuellement composée de seulement 12 membres;

**ATTENDU QUE** ce nombre est nettement insuffisant pour rendre des décisions dans des délais normaux;

**ATTENDU QUE** de rendre rapidement une décision est d'une grande importance pour l'économie des régions et des municipalités;

**ATTENDU QUE** la situation actuelle nuit grandement au développement économique du Québec tout entier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

**De** demander au ministre responsable de la CPTAQ, monsieur Pierre Paradis, d'allouer les ressources nécessaires à celle-ci pour qu'elle puisse rendre ses décisions dans des délais raisonnables, tel que le prévoit sa déclaration de services aux citoyens.

**De** transmettre la présente résolution au ministre responsable de la CPTAQ, monsieur Pierre Paradis, à la présidente de la Commission, madame Marie-Josée Guin, à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard, au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur François Blais, à la FQM et à l'UMQ.

**06-01-17 6- MTMDET : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TACO POUR LE SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (2016)**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a reçu la confirmation d'une subvention de 125 000 \$ du ministère des Transports pour soutenir le développement du transport collectif en milieu rural pour l'année 2016;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite poursuivre le soutien au fonctionnement du Transport collectif rural de Charlevoix (TRUC) géré par Transport adapté Charlevoix-Ouest (TACO) à titre d'organisme mandataire;





**ATTENDU QUE** le TRUC s'avère un service essentiel dont les retombées sont importantes tant sur le plan social qu'économique;

**ATTENDU QUE** le TRUC a connu un excellent taux d'achalandage en 2015 alors que 18 400 déplacements ont été effectués, comparativement à 14 413 déplacements en 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une contribution de 125 000 \$ à TACO, provenant de la subvention reçue pour 2016 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et ce, afin de soutenir le fonctionnement et le développement du TRUC.

**QUE** la directrice générale, madame Karine Horvath, soit mandatée pour signer un protocole d'entente concernant le versement de la somme de 125 000 \$ à TACO pour le soutien au fonctionnement du TRUC en 2016.

07-01-17 7- **SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités ou MRC intéressés, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

**ATTENDU QUE** la MRC désire se joindre à ce regroupement;

**ATTENDU QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

**ATTENDU QUE** l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;



**QUE** la MRC s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

**QUE** la MRC s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

**QUE** la MRC de Charlevoix s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la MRC.

## **8- RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**: madame Claudette Simard a participé à l'annonce officielle du gouvernement du Québec qui a lancé le programme « Québec branché » dans le cadre de la stratégie numérique le 15 décembre dernier à St-Malo. Elle a ainsi participé à cet événement à titre de présidente du comité de développement des TIC de la FQM. Elle précise que ce programme a par la suite été communiqué aux municipalités le 19 décembre dernier.

## **9- AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

## **10- COURRIER**

### **ORGANISMES RÉGIONAUX**

Le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul nous remercie de la contribution offerte à l'occasion de leur cocktail de financement tenu en novembre dernier.

Le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul nous convie à leur assemblée annuelle pour l'année financière 2015-2016.

### **UNIONS ET AUTRES MRC**

La MRC du Fjord-du-Saguenay nous transmet :

- Le projet de règlement n° 16-359 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ayant pour objet de modifier les usages autorisés et les limites de l'affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique.
- Le projet de règlement n° 16-358 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ayant pour objet de modifier les zones d'aménagement prioritaire et les zones de réserve dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Fulgence.

La Fédération canadienne des municipalités sollicite notre adhésion pour l'année 2017-2018.



## ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis un chèque au montant de 178 125 \$ en vertu du volet 2 du programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2016.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale nous transmet un chèque de 171 800 \$, troisième et dernier versement pour l'année 2016-2017 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

Le ministère de la Sécurité publique nous transmet un premier versement de 6 500 \$ dans le cadre du volet 1 pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

### La CPTAQ nous transmet:

Un compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans les dossiers suivants :

- 409793, L'Isle-aux-Coudres
- 411822, Les Éboulements
- 411993, Saint-Hilarion

Une convocation à une rencontre dans les dossiers suivants :

- 411586, Baie-Saint-Paul
- 410645, Baie-Saint-Paul

La CPTAQ nous transmet également une lettre concernant « *La Transposition des limites de la zone agricole au cadastre du Québec* ».

## DIVERS

Développement EDF EN Canada Inc. nous transmet un chèque au montant de 365 091.60 \$, pour 143 éoliennes de 2 MW en exploitation, et un chèque au montant de 25 000.00 \$, pour le fonds de développement du projet éolien Rivière-du-Moulin.

## 11- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

## 12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement. Il est 16 h 30.

Karine Horvath  
Directrice générale

Cláudette Simard  
Préfet